

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

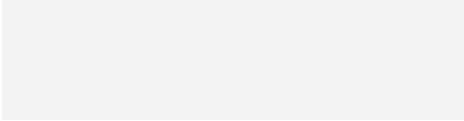
AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que, lors de la **séance ordinaire qui se tiendra le 16 août 2022** à 19 heures, à la salle du conseil située à l'hôtel de Ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme mentionnée ci-dessous :

DM2022-0077 Futur 116, rue Saint-Jean-Baptiste (actuel 80, rue Nicholson), lot 4 516 838 du cadastre du Québec

Autoriser une distance minimale de 0,9 mètre des lignes latérales de propriété pour les perrons, balcons et galeries, alors qu'une distance minimale de 1,5 mètre est exigée à l'article 7.3, paragraphe c. du Règlement 150 concernant le zonage.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance mentionnée ci-dessus.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 22 juillet 2022.



Josée Bourdeau, notaire
Greffière adjointe